

Flash info des DTN n°116 du 4 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les directeurs techniques nationaux,
Mesdames et Messieurs les directeurs techniques nationaux adjoints,

Nous l'attendions tous, la rentrée sportive est lancée. Afin d'assurer une reprise de toutes et tous, partout et surtout dans vos clubs, le Ministère des sports a élaboré des fiches de « rentrée » afin qu'elles nous permettent collectivement de reprendre les activités sportives, tout en assurant la santé et la sécurité des pratiquants et licenciés. Je vous invite donc à diffuser ce guide à tous vos clubs, vos licencié.e.s, et à tous les acteurs locaux avec qui vous êtes en relation pour que notre envie de sport dépasse nos craintes.

Voici le n°116 du Flash info DTN. L'équipe du bureau DS2B reste à votre disposition pour toute précision que vous souhaiteriez obtenir sur les sujets qui y sont abordés.

Bonne rentrée fédérale à toutes et tous et bon courage pour les multiples chantiers à venir.

Bien à vous.

Covid-19

Mesures générales

Le décret n°2020-860 du 10 juillet prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il est prorogé a été publié au Journal Officiel du 29 août 2020.

Retrouver l'intégralité du [décret version consolidée](#)

Rentrée sportive

Le Ministère chargé des Sports a souhaité éditer un [guide de la rentrée sportive](#) pour l'ensemble des acteurs du sport.

Que vous soyez pratiquants, organisateurs d'événements, dirigeants d'établissements, ce document sera pour vous un support pratique et surtout indispensable pour reprendre vos activités, vos métiers, le plus normalement possible, en vous adaptant comme vous l'avez fait depuis le début de cette crise sanitaire.

Ce guide se décline également en cinq fiches thématiques :

- ▶ [Etablissements Publics](#)
- ▶ [Manifestations sportives - Accueil du public](#)
- ▶ [Pratique sportive](#)
- ▶ [Protocole sanitaire](#)
- ▶ [Stagiaires de la formation professionnelle](#)

Le ministère chargé des Sports a également mis à jour son [Guide de recommandations des équipements sportifs terrestres, sports d'eau, piscines, centres aquatiques et espaces de baignade naturels](#).

Communiqué de la Ministre

Envie de sport

Le Ministère chargé des Sports avec ses partenaires, le Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Paralympique et Sportif Français, l'Agence nationale du Sport et le mouvement sportif lancent à l'unisson une campagne de soutien à l'activité sportive ce samedi 29 août à l'occasion du départ de la 107^e édition du Tour de France à Nice.

Ce vaste programme de communication et de relance du sport a pour vocation de sonner la reprise enthousiaste et nécessaire du sport. Elle s'articulera autour d'un mot d'ordre fort : « **EnVie de sport** ».

Vous pouvez retrouver l'intégralité du courriel en cliquant [ICI](#)

Télécharger :

- [Le film de 20 secondes #EnViedeSport](#)
- [Les 9 visuels #EnViedeSport](#)
- [Le kit réseaux sociaux #EnViedeSport](#)
- [Le kit complet #EnViedeSport](#)

Plan de Relance

Mesures générales / sport

Le plan de relance du Gouvernement a été annoncé hier ([dossier de presse](#) et [annexe fiche mesures](#)).

Il mobilise 100 Mds€ autour de trois objectifs :

- la transition écologique
- la compétitivité des entreprises
- la cohésion sociale et territoriale

Le sport va par ailleurs bénéficier de quatre mesures spécifiques :

- soutien à la création de 2 500 emplois pour les jeunes dans les associations sportives d'ici 2022 (25 M€)
- création de 3 000 nouvelles places dans le dispositif SESAME (accompagnement sur mesure des jeunes vers les métiers du sport et de l'animation) sur 2021 et 2022 (12 M€)
- Soutien à la transformation numérique des fédérations sportives (8 M€) et au développement de plateformes de données et de services d'incitation à la pratique d'activités physiques et sportives (1M€)
- Soutien à la rénovation thermique des équipements sportifs : l'enveloppe interministérielle sur la rénovation thermique serait de 4 Mds d'€. Il n'y a pas d'enveloppes ministérielles dédiées mais une mobilisation des crédits par appels à projet sur les territoires.

Les acteurs du sport pourront enfin bénéficier, bien sûr, des dispositifs de droit commun du plan de relance dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité.

Ethique et intégrité

RAPPEL

Par courrier de la ministre en date du 23 avril aux présidents de fédérations, relayé par celui du président du CNOSF en date du 20 mai, a été demandée la désignation d'un correspondant en charge de la lutte contre les violences sexuelles, comme interlocuteur exclusif de la direction des sports pour le suivi des signalements.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle d'honorabilité des licenciés bénévoles, le guide technique transmis par le directeur des sports aux présidents de fédérations par courrier du 20 mai, prévoit l'habilitation d'une personne, désignée par la

fédération, pour la dépose des fichiers dans le système d'information « SI honorabilité » qui permettra le traitement automatisé des fichiers.

La même personne peut exercer ces deux fonctions mais certaines fédérations ont fait le choix de personnes différentes.

Les demandes ont été déjà relayées via le Flash Info à deux reprises en mai et juin.

A ce jour, seules 50 fédérations ou groupements ont procédé à ces désignations de ces 2 contacts.

Pour 22 fédérations, nous restons en attente de la désignation du correspondant « SI-Honorabilité » et pour 3 autres, il manque le référent de la lutte contre les violences sexuelles, enfin 39 fédérations ou groupements n'ont toujours pas procédé à ce jour, à la désignation de leurs contacts.

Nous vous demandons de procéder, auprès de la direction des sports qui centralise les informations, à **la désignation officielle (courrier ou courriel du président)** de la ou des personnes désignées pour ces 2 fonctions via DS.A1@sports.gouv.fr en précisant à chaque fois :

☑ **Nom/Prénom**

☑ **Téléphone/courriel**

☑ **Fonction ou mission fédérales**

- Consulter le [tableau de relance](#) des correspondants

Actualisation de la boîte à outils

Les rubriques « [Ethique et Intégrité](#) » du site du Ministère chargé des sports ont été actualisées.

Vous trouverez dans la boîte à outils, les éléments sur lesquels vous pourrez vous appuyer dans le cas de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement dans le champ du sport.

Vie Fédérale

Analyse financière des fédérations

La plaquette présentant les chiffres clés 2018 issus de l'analyse de la situation financière des fédérations sportives a été réalisée en exploitant les données déclaratives renseignées par les équipes fédérales sur le Portail des fédérations sportives (PFS).

De leur fiabilité dépend l'ensemble des données exploitées.

Les données 2019 sont en cours de transmission et dès réception dans leur intégralité nous procéderons à leur consolidation pour pouvoir réaliser l'analyse.

Vous pouvez la télécharger [ICI](#).

Fiches régionales sport 2020

Des fiches régionales synthétiques et accessibles pour mettre à disposition les données territoriales sur le sport ont été éditée par l'INJEP.

En quatre pages par région, l'INJEP propose une brochure ayant une vue d'ensemble des caractéristiques régionales dans le domaine du sport : pratiques sportives des habitants (taux de pratique, fréquence, disciplines, freins et motivations...), fédérations et licences sportives prédominantes, équipements, emplois, diplômes...

[-La brochure des fiches régionales](#)

Formation certification

Modification des textes

Concernant les diplômes et les certifications, les arrêtés modifiant d'une part les dispositions réglementaires (partie de l'annexe II-1 de l'article A. 212-1) du code du sport et d'autre part l'arrêté du 9 mars 2020 fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 31 janvier 2020 et modifiant le code du sport (partie réglementaire/arrêtés) sont parus au journal officiel du 27 août 2020.

Télécharger :

[Les modifications de l'annexe II-1 de l'article A. 212-1](#)

Calendrier international

Report des Jeux Olympiques de la Jeunesse

Le 15 juillet dernier, les autorités sénégalaises et le CIO ont annoncé conjointement le report en 2026 des jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar en 2022, invoquant « le report de Jeux Olympiques de Tokyo 2020, les reports ultérieurs de grandes compétitions sportives internationales ainsi que les conséquences opérationnelles et financières de la crise sanitaire mondiale ».

Report des jeux de la Francophonie

De leur côté, les autorités congolaises ont fait part de leur souhait de voir les jeux de la Francophonie à Kinshasa reportés en une période plus favorable pour les athlètes et les fédérations sportives engagés.

Le conseil permanent réuni virtuellement les 8 et 9 juillet a donné un avis favorable pour un report en août 2022.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le communiqué de presse sur le [site](#)

Agenda 2020

22 septembre : Réunion des DTN

29 septembre : Journée d'Info Erasmus + sport au CNOSF



30 septembre 2020 / 31 décembre 2020 : état des congés à rendre au CGO CTS

Chaque lundi après-midi, le CGOCTS procède à la signature des ordres de missions validés par les DTN

Intranet du ministère

Lien vers le portail des fédérations sportives (PFS) :

PSQS :

Archives

Index

Consultez l'intégralité des Flash info (n°1 du 27 janvier 2016 au n°115 du 14 août 2020)

N'oubliez pas que vous pouvez contribuer au contenu de cette lettre (échange de bonnes pratiques, informations utiles) en laissant un message à l'adresse : DS.A1@sports.gouv.fr